

## IMMATRICULATION D'UNE SARL / SARL À ASSOCIÉ UNIQUE SANS ACTIVITÉ

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés M0** : complétés et signés **en original** par le dirigeant ou son mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire des statuts, signés et paraphés en original par tous les associés.  
*Mentionner les NOM et ADRESSE de la Banque où sont déposés les fonds. Préciser les modalités de la libération du capital (intégrale ou partielle).*
- ✓ 1 exemplaire de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination du ou des gérant(s) s'ils ne sont pas désignés dans les statuts signés en original par les associés, avec la mention « bon pour acceptation de fonction » du gérant.
- ✓ Justificatif d'identité du ou des gérant(s)
  - Français (résidant en France ou non)**
    - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).
  - Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
    - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
  - Etrangers (hors EEE) résidant en France**
    - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.
  - Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
    - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- ✓ une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original par le gérant.
- ✓ Si la gérance est majoritaire,
  - Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale
- ✓ 1 original du rapport du commissaire aux apports si un apport en nature excède 30 000 euros, et si la valeur totale des apports en nature est supérieure à la moitié du capital.

- ✓ Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication.
- ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties ou du contrat de domiciliation ou attestation de mise à disposition datée et signée, accompagnée de la copie du justificatif (quittance loyer, facture EDF, tél fixe).
- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé des deux parties.

**Cout de la Formalité :**

Frais Greffe : 66.88 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CCI CANTAL  
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

**Informations**

- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé M0 et l'annonce légale.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr) .  
Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943\*01.
- SARL à capital variable : indiquer dans l'annonce le montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit.
- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.